Formation initiale Équipier de Seconde Intervention – ESI

Présentiel - Synchrone

Préparez vos équipes à intervenir rapidement, efficacement et en toute sécurité face à un incendie. La formation Équipier de Seconde Intervention – ESI permet aux salariés désignés d'acquérir les techniques nécessaires pour mettre en œuvre les moyens de lutte incendie de l'établissement, agir de manière coordonnée et faciliter l'intervention des secours extérieurs. Grâce à des manœuvres pratiques adaptées aux risques, aux équipements et aux procédures de votre site, vos équipiers développent les bons réflexes pour limiter la propagation d'un sinistre tout en respectant leurs limites d'engagement.
Vous hésitez entre une formation PTI, EPI, manipulation des extincteurs, évacuation, SSI ou ESI ? Découvrez quelle formation incendie choisir pour vos salariés selon les risques, les équipements et l'organisation de votre établissement.
Avant de choisir une formation, consultez notre synthèse sur *les obligations incendie applicables à l'employeur*.

Objectifs

Structurer une équipe de seconde intervention opérationnelle, capable d'agir rapidement face à un départ de feu ou à une situation d'urgence ;
réduire le délai de réaction entre la détection du sinistre, le déclenchement de l'alerte et la mise en œuvre des premiers moyens d'intervention ;
limiter la propagation de l'incendie, les dommages matériels et les conséquences sur la continuité de l'activité ;
sécuriser l'engagement des équipiers en définissant clairement leurs missions, leurs responsabilités et leurs limites d'intervention ;
optimiser l'utilisation des équipements incendie disponibles sur le site, notamment les RIA, lances, réseaux d'eau et moyens spécifiques ;
améliorer la coordination entre les ESI, les équipiers de première intervention, les responsables d'évacuation et les services de secours ;
renforcer l'organisation de la prévention incendie de l'entreprise grâce à des exercices pratiques adaptés à ses risques, ses procédures et ses installations.

Les + métier

Formation initiale ESI à Lyon ou sur site : maîtrisez les manœuvres incendie, l'intervention en équipe et la coordination avec les secours. Demandez un devis.

Public Visé

Salariés désignés pour intégrer une équipe de seconde intervention ;membres des services sécurité, maintenance, exploitation ou HSE ;agents de sécurité incendie ;équipiers de première intervention appelés à renforcer leurs compétences ;personnels intervenant sur des sites industriels, logistiques ou techniques présentant des risques particuliers.

Pré Requis

- **Avoir suivi une formation Équipier de Première Intervention – EPI**, ou justifier de connaissances équivalentes en sécurité incendie ;
- être désigné par l'employeur pour intégrer l'équipe de seconde intervention de l'établissement ;
- connaître les consignes générales de sécurité et les procédures d'urgence de l'établissement ;
- être capable de comprendre et d'appliquer les instructions de sécurité ;
- être apte à participer aux exercices pratiques et aux manœuvres prévues ;
- disposer d'une tenue de travail adaptée et de chaussures de sécurité.

Lorsque la formation comprend le port de l'ARI, les participants doivent être médicalement aptes au port de l'appareil respiratoire isolant et avoir suivi, ou suivre en complément, une formation spécifique à son utilisation.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier le rôle, les missions et les limites d'intervention d'un Équipier de Seconde Intervention ;
analyser une situation d'incendie afin d'identifier les risques de propagation, les dangers liés aux fumées et les conditions de repli ;
appliquer les procédures d'alarme, d'alerte et d'intervention prévues par l'établissement ;
choisir et mettre en œuvre les moyens de première et de seconde intervention adaptés à la situation ;
réaliser en sécurité les manœuvres d'établissement, d'alimentation, d'attaque, de protection et de repli ;

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €
3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

intervenir de manière coordonnée au sein d'une équipe en respectant les rôles, les consignes et les règles de communication ;
accueillir, guider et transmettre aux secours extérieurs les informations nécessaires à la poursuite de l'intervention.

Parcours pédagogique

1. Organisation de la sécurité incendie
• Obligations générales de prévention et de lutte contre l'incendie ;
• organisation interne de l'établissement ;
• missions respectives du premier témoin, des EPI, des ESI, des EIT et des équipiers d'évacuation ;
• composition et organisation opérationnelle de l'équipe ;
• rôle du responsable ou chef d'équipe ;
• consignes générales et particulières ;
• articulation avec le plan d'intervention, le PDI ou le POI lorsqu'ils sont applicables ;
• limites de responsabilité et limites d'engagement des ESI.
Le Code du travail impose notamment à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour combattre rapidement et efficacement tout commencement d'incendie et prévoit l'identification des personnes chargées de mettre les moyens de secours en action.2. Compréhension du phénomène incendie
• Triangle et tétraèdre du feu ;
• classes de feu et agents extincteurs ;
• modes de propagation ;
• développement d'un incendie ;
• dangers des fumées et des gaz de combustion ;
• risques d'explosion ;
• effets thermiques ;
• sensibilisation aux phénomènes de propagation rapide : embrasement généralisé, retour de flammes et inflammation des gaz ;
• signes précurseurs nécessitant l'arrêt de l'engagement et le repli ;
• risques particuliers liés aux activités de l'établissement.
Les phénomènes de type flashover ou backdraft doivent être traités comme des **situations imposant l'éloignement et le repli**, et non comme des situations qu'un stagiaire apprendrait à combattre après une formation générale de sept heures.3. Moyens de première et de seconde intervention
Présentation, contrôles avant emploi, possibilités et limites des équipements disponibles :
• extincteurs portatifs et mobiles ;
• robinets d'incendie armés ;
• poteaux et bouches d'incendie ;
• réseaux et réserves d'eau incendie ;
• tuyaux, divisions, raccords et accessoires hydrauliques ;
• lances à incendie ;
• motopompes ou groupes incendie ;
• dispositifs de production et d'application de mousse ;
• moyens de communication ;
• équipements de protection individuelle ;
• installations fixes d'extinction et procédures associées ;
• moyens spécifiques prévus par l'établissement.
Seuls les matériels réellement disponibles et pouvant être utilisés par les ESI doivent figurer dans le programme contractuel.4. Sécurité de l'intervention
• Analyse initiale de la situation ;
• reconnaissance sans pénétration en zone enfumée ;
• prise en compte du vent, des fumées, des écoulements et des risques de propagation ;
• définition d'une zone d'intervention ;
• contrôle croisé des équipements ;
• travail en binôme ;
• communications et comptes rendus ;
• surveillance permanente des intervenants ;
• protection des cheminements et des voies de repli ;
• critères d'interruption de la manœuvre ;
• repli d'urgence et regroupement de l'équipe.5. Manœuvres pratiques
Selon les équipements disponibles :
• établissement et rangement des tuyaux ;
• alimentation depuis un poteau, une bouche ou un réseau incendie ;
• alimentation et mise en œuvre d'une lance ;
• utilisation des différents jets ;
• progression coordonnée en binôme dans une zone non enfumée ;
• protection d'une installation ou d'un équipement exposé ;
• attaque d'un feu simulé ;
• protection contre les propagations ;
• remplacement d'un intervenant ;

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €
3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

• déplacement et repositionnement d'un établissement hydraulique ;
• mise en œuvre d'un moyen mousse lorsque cette mission est prévue ;
• communication par radio ;
• repli et remise en condition du matériel.6. Organisation de l'intervention et accueil des secours
• Déclenchement de l'alarme et transmission de l'alerte ;
• localisation précise du sinistre ;
• désignation et répartition des missions ;
• coordination avec l'évacuation et la mise en sécurité technique ;
• sécurisation des accès ;
• guidage des secours ;
• transmission des plans, dangers, produits, énergies et moyens disponibles ;
• compte rendu de la situation et des actions déjà engagées ;
• passage sous l'autorité des secours publics ;
• maintien d'un soutien logistique lorsque celui-ci est demandé.7. Mises en situation
Réalisation de scénarios progressifs et adaptés aux risques de l'établissement :
• incendie dans une zone de production ou de stockage ;
• propagation vers une installation voisine ;
• indisponibilité d'un équipement ;
• rupture de communication ;
• alimentation hydraulique à établir ;
• victime située en zone accessible et non enfumée ;
• intervention nécessitant une protection ou un refroidissement ;
• accueil et transmission des informations aux secours publics.
Chaque exercice fait l'objet d'un débriefing portant sur l'organisation, la communication, la sécurité, la pertinence des moyens employés et le respect des limites d'engagement.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une **pédagogie active, progressive et principalement pratique**, adaptée aux risques, aux procédures et aux équipements incendie de l'établissement :
• **Apports théoriques interactifs** illustrés par des exemples concrets, des vidéos, des schémas et des retours d'expérience ;
• **échanges dirigés et questionnement collectif** permettant d'évaluer les connaissances initiales et de favoriser la participation ;
• **études de situations professionnelles** portant sur l'analyse d'un départ de feu, le choix des moyens d'intervention et les limites d'engagement ;
• **démonstrations commentées par le formateur**, suivies d'une reproduction progressive des gestes et des manœuvres par les participants ;
• **ateliers pratiques individuels, en binôme et en équipe** : établissement des tuyaux, alimentation, utilisation des lances, communication et repli ;
• **mises en situation scénarisées** adaptées aux risques réels du site, avec répartition des rôles et coordination de l'équipe de seconde intervention ;
• **débriefing après chaque exercice**, permettant d'analyser les actions réalisées, de corriger les écarts et de consolider les bonnes pratiques.
Une place majoritaire est accordée aux **exercices pratiques et aux manœuvres collectives**, afin de développer l'efficacité opérationnelle, la coordination et la sécurité des équipiers.

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques sont adaptés aux objectifs de la formation, aux risques de l'établissement et aux équipements confiés aux Équipiers de Seconde Intervention :
• salle de formation équipée d'un **ordinateur, d'un vidéoprojecteur ou d'un écran** ;
• support pédagogique illustré, vidéos, schémas et documents techniques relatifs à la sécurité incendie ;
• plans du site, consignes de sécurité, procédures d'alarme et d'alerte, plan d'intervention, PDI ou POI lorsqu'ils existent ;
• extincteurs d'exercice et moyens de première intervention ;
• **RIA, tuyaux, lances, divisions, raccords et accessoires hydrauliques** ;
• poteau, bouche ou réseau d'eau incendie permettant la réalisation des manœuvres prévues ;
• motopompe, émulseur ou autres équipements spécifiques lorsque leur utilisation entre dans les missions des participants ;
• équipements de protection individuelle adaptés aux exercices : casque, gants, tenue de travail et chaussures de sécurité ;
• moyens de communication, notamment radios portatives lorsque le site en est équipé ;
• générateur de flammes sécurisé et/ou **générateur de fumée froide**, selon les exercices réalisés ;
• zone pratique sécurisée permettant les exercices individuels, en binôme et en équipe ;
• fiches de scénario, grilles d'observation et supports d'évaluation des acquis.
En formation intra-entreprise, les manœuvres sont réalisées autant que possible avec les **équipements réellement présents dans l'établissement**, après vérification de leur disponibilité et des conditions de sécurité. Les moyens utilisés sont ajustés au programme retenu et ne comprennent que les matériels que les ESI sont autorisés à mettre en œuvre.

Modalités de suivi

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €
3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Le suivi de l'exécution et de l'assiduité des participants est assuré au moyen de :

- **feuilles d'émargement signées par demi-journée** par les participants et le formateur ;
- suivi de la présence, de la participation et de l'implication lors des séquences théoriques et des manœuvres pratiques ;
- **grille individuelle de suivi des compétences** renseignée par le formateur tout au long de la formation ;
- traçabilité des résultats obtenus aux évaluations théoriques et pratiques ;
- questionnaire de satisfaction complété par les participants en fin de formation ;
- remise d'une **attestation de fin de formation** et, le cas échéant, d'un certificat de réalisation ;
- conservation des documents de suivi et d'évaluation dans le dossier de formation.
-
-
-
-

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en sécurité incendie, disposant d'une expérience professionnelle significative dans l'organisation et la réalisation de manœuvres de seconde intervention en milieu professionnel. Il maîtrise les équipements hydrauliques, les procédures d'intervention en équipe et les règles de sécurité applicables aux exercices pratiques.

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr

Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- **un positionnement initial** permettant d'identifier les connaissances et l'expérience des participants ;
- **des questions orales et des exercices pratiques** pendant les séquences pédagogiques ;
- **une observation continue** lors des manœuvres individuelles, en binôme et en équipe ;
- **une mise en situation finale** reproduisant un scénario d'incendie adapté aux risques et aux équipements de l'établissement ;
- **un questionnaire théorique** portant sur les missions de l'ESI, les moyens d'intervention, les procédures d'alerte et les règles de sécurité ;
- **une grille d'évaluation pratique** vérifiant notamment l'analyse de la situation, le choix du matériel, la coordination de l'équipe, la communication, le respect des consignes et la capacité à se replier en sécurité.

La formation est validée lorsque le participant maîtrise les connaissances attendues et réalise les manœuvres pratiques sans erreur mettant en danger sa sécurité ou celle de l'équipe.
Une **attestation de fin de formation** précisant les résultats de l'évaluation est remise à chaque participant.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition : une salle de formation adaptée à l'effectif, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et d'un espace de projection ; une zone extérieure ou technique sécurisée, suffisamment dimensionnée pour réaliser les manœuvres pratiques sans gêner l'activité de l'établissement ; les consignes de sécurité incendie, plans d'évacuation et d'intervention, procédures d'alarme et d'alerte, ainsi que le PDI ou le POI lorsqu'ils existent ; les informations relatives aux risques spécifiques du site, aux produits dangereux et aux installations sensibles, accompagnées des fiches de données de sécurité utiles ; l'accès aux moyens de seconde intervention réellement utilisés dans l'établissement : RIA, tuyaux, lances, divisions, raccords, poteaux ou bouches incendie, motopompes, moyens mousse et radios, selon le programme retenu ; une alimentation en eau adaptée, ainsi que les autorisations nécessaires à l'utilisation du réseau incendie et à l'évacuation ou à la récupération des eaux d'exercice ; les équipements de protection individuelle propres au site : tenue de travail, chaussures de sécurité, casque, gants et protections complémentaires selon les risques ; un représentant de l'établissement connaissant l'organisation incendie, les équipements, les procédures internes et les contraintes techniques du site ; les autorisations d'accès, le plan de prévention et les éventuelles mesures de consignation nécessaires à la sécurisation des exercices ; l'information préalable des services concernés afin d'éviter tout déclenchement intempestif de l'alarme, toute transmission non souhaitée aux secours ou toute perturbation de l'activité. Les matériels mis à disposition doivent être accessibles, opérationnels, vérifiés et autorisés à l'utilisation. Les moyens nécessaires sont définis avec EVINCEL avant la formation en fonction des objectifs, des scénarios et des équipements présents dans l'établissement. En cas d'utilisation d'appareils respiratoires isolants, le client fournit des équipements conformes, entretenus et adaptés aux utilisateurs, ainsi que des bouteilles chargées. Il s'assure également de l'aptitude médicale des participants au port de l'ARI.

Modalités d'accessibilité handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'une étude individualisée afin d'identifier les adaptations pédagogiques, organisationnelles et matérielles possibles. Compte tenu des exigences physiques et de sécurité liées aux manœuvres de seconde intervention, l'aptitude à réaliser les exercices pratiques est analysée au regard des missions réellement confiées dans l'établissement.

Durée		Effectif
14.00 Heures	**2** Jours	2 à 10 participants

Contactez-nous !

Le service Formation	**Tél. : 0478225898**
Responsable pédagogique	**Mail : contact@evincel.fr**